

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision : 15/04/2018

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1 Nom du produit : SABLE A BÂTIR GRIS 0/4 – Préparation de béton

1.2 Classification CE : 1165

1.3 Utilisations recommandées : NF EN 12620 A1 : 2008 et NF EN 13139

1.4 Fournisseur :

Entité juridique :

EURL PRADIER
6 rue Victor Hugo
84000 AVIGNON

04.90.23.34.76

Numéro d'appel d'urgence :

Eurl PRADIER : 04.90.23.34.76

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne correspond pas aux critères de classification en tant que substance dangereuse telle que définie dans le Règlement CE 1165. Ce granulat ne contient pas de substances dangereuses au sens de la réglementation applicable en France.

2.2 Effets sur l'environnement : Pas de risque élevé.

2.3 Dangers physiques et chimiques : Néant

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Principaux constituants :

Code : 002/202/302		SABLE 0/4 MIXTE		Date : 27/07/2017	
Forme, dimension des grains et masse volumique réelle					
5.2	Classes granulaires	Désignation d/D	0/4		
5.3	Granularité	Valeur de seuil admise / refusée	Admise		
5.4	Forme des grains	Valeur déclarée	F _{INR}		
6.2.1	Masse volumique réelle	Valeur déclarée	$\rho_{rd} = 2,64\text{Mg/m}^3$		

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.

Contact oculaire : Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et qu'elles peuvent être facilement enlevées.

Contact cutané : Aucune mesure de premier soin nécessaire. Peut entraîner une légère sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion : Consultez un médecin en cas d'ingestion. Non toxique. L'avis d'un est requis.

Inhalation : Ne pas respirer trop longtemps les poussières. Un transfert de l'individu exposé à l'air libre est recommandé.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus, immédiats ou différés

Symptômes principaux : Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Aucune mesure de premier soin nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné : Pas d'émission dangereuse en cas d'incendie. Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie survenant à proximité.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles : Eviter le contact avec les yeux et l'inhalation des poussières.

Equipements de protection individuelle : lunettes et gants de protection et masque anti-poussières adapté.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Pas de mesures spéciales / spécifiques. Produit ne représentant pas de risque particulier pour l'environnement.

6.3 Méthodes de nettoyage :

Ramasser mécaniquement le produit. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Précautions à prendre : Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère. Eviter le contact avec les yeux et l'inhalation des poussières.

Conseil d'utilisation : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Manipulation du sac : Lever en pliant les genoux. Garder le dos droit.

7.2 Stockage

Tenir sous clé hors de portée des enfants.

Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Mesure d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation au poste de travail.

Substances dangereuses		
E.3.3	Emission de rayonnements (pour les granulats d'origine radioactive utilisés dans le béton pour bâtiments)	Ces granulats ne contiennent pas de substance dangereuse au sens de la réglementation applicable en France à la date de la rédaction du présent document
E.4	Libération de métaux lourds	
	Libération d'hydrocarbures polyaromatiques	
	Libération d'autres substances dangereuses	

8.2 Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : Si besoin, portez un masque anti-poussière, mais dans l'absolu, ce n'est pas nécessaire.
- Protection des mains : Si besoin, portez des gants de protection, mais dans l'absolu, ce n'est pas nécessaire.
- Protection des yeux : Si besoin, portez des lunettes de protection, mais dans l'absolu, ce n'est pas nécessaire.
- Protection de la peau et du corps : Si besoin, portez un vêtement de travail adapté, mais dans l'absolu, ce n'est pas nécessaire.

8.3 Mesures d'hygiène

Evitez la dispersion avec le vent.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Etat physique : Solide divisé

9.2 Couleur : Blanc et gris

9.3 Odeur : nulle

9.4 Caractéristiques d'inflammabilité :

Point d'éclair : Non applicable (solide non inflammable)

Température d'auto-inflammation : Non applicable

9.5 Pression de vapeur : Non applicable

9.6 Masse volumique réelle : $\rho = 2.64 \text{ Mg / m}^3$.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité : Inerte, non réactif

10.2 Stabilité chimique : Stable chimiquement

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter : Non pertinent

10.5 Matières incompatibles : Pas d'incompatibilité particulière

10.6 Produits de décomposition dangereux : Non pertinent.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aiguë : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.2 Corrosion / irritation cutanée : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.3 Lésions/irritations oculaires graves : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.5 Mutagénicité sur les cellules germinales : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.6 Cancérogénicité : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.7 Toxicité pour la reproduction : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

11.10 Danger par aspiration : Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Persistance et dégradabilité : Non pertinent

12.2 Potentiel de bioaccumulation : Non pertinent.

12.3 Mobilité dans le sol : Négligeable

12.4 Ecotoxicité : Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement

12.5 Emissions dans l'air intérieur : Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions) : A+

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Déchets de produits :

Destruction / élimination : Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

13.2 Emballage souillés :

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU : Non pertinent

14.2 Nom d'expédition ONU : Non pertinent

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR : Non classé

IMDG : Non classé

ICAO/IATA : Non classé

RID : Non classé

14.4 Groupe d'emballage : Non pertinent

14.5 Dangers pour l'environnement : Non pertinent

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune précaution particulière

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non pertinent

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Etiquetage CE : 1165

Symboles et indications de danger : Suivre les recommandations.

Phrase de sécurité : Recommandations

15.2 Autres réglementations :

Dispositions nationales – France : Aucune

Conformité : Cette fiche est conforme aux Règlements CE Européens n° 1907/2006 & n° 1272/2008.

Elle est conforme à l'arrêté du 9/11/2004 (JO du 18/11/2014) fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.

Fin du document.